

EXTRAIT REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 18.11.2022

<u>Délibération :</u>	
En exercice :	23
Présents :	16
Votants :	23
Abstention :	0

N°2022-134
Tarifs des stationnements

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 18.11.2022,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 14.11.2022, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de La Flotte, Salle des Délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HÉRAUDEAU, Maire.

Présents :

Monsieur Jean-Paul HÉRAUDEAU, Monsieur Roger ZÉLIE, Madame Annie BERGERON, Monsieur Joël MENANTEAU, Madame Armelle LACOMBE, Monsieur Loïc SONDAG, Monsieur Lionel LE CORRE, Madame Véronique PERRAIN, Monsieur Hervé BOUCHER, Monsieur Alexandre RACAUD, Madame Véronique BICHON, Monsieur Daniel PINAUD, Madame Béatrice CONSTANCIN, Monsieur Mickael MERCIER, Madame Marie-France DUPEUX, Monsieur Patrick SALEZ

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Marie GROS excusée a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul HÉRAUDEAU

Madame Céline FAILLERES excusée a donné pouvoir à Madame Armelle LACOMBE

Madame Valérie SUREAU excusée a donné pouvoir à Monsieur Hervé BOUCHER

Monsieur Bernard TIVENIN excusé a donné pouvoir à Monsieur Joël MENANTEAU

Madame Maryse VANOOST excusée a donné pouvoir à Monsieur Daniel PINAUD

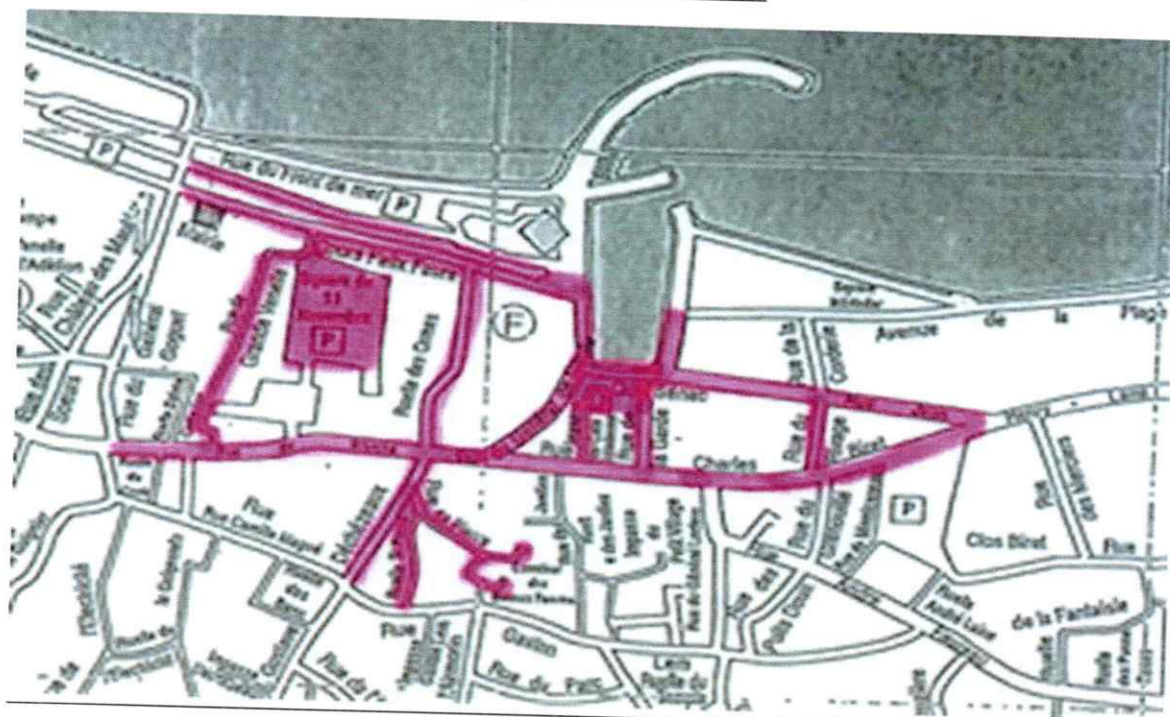
Monsieur Simon-Pierre BERTHOMES excusé a donné pouvoir à Madame Annie BERGERON

Madame Isabelle Masion-TIVENIN excusée a donné pouvoir à Monsieur Patrick SALEZ

Secrétaire de séance :

Monsieur Alexandre RACAUD

Parking Zone Centre-Ville



	PARKINGS	PAYANT (dimanches et jours fériés)	TARIFS (condition de gratuité sur horodateur)
ZONE Extérieure	Clavette Sainte-Catherine Sauzaie Arnéault EST Arnéault OUEST Base Nautique Eugène Chaffour Clos Biret Cours Félix Faure	Du 1er avril au 30 septembre 9H00/19H00	1H00 gratuite 1 fois par jour puis : 1H00 : 1,00 € 5H00 : 5,00 € 2H00 : 2,00 € 6H00 : 6,00 € 3H00 : 3,00 € 7H00 : 7,00 € 4H00 : 4,00 € 8H00 : 7,50 € journée : 8,00 € 2 jours : 16,00 € 3 jours : 24,00 € semaine : 45,00 €
ZONE Centre-ville	Place de Verdun Square du 11 novembre	Du 1er avril au 30 septembre 9H00/19H00 et 1er octobre au 31 mars 9H00/13H00	30 minutes gratuites 1 fois par 1/2 journée puis : 30 min : 0,5 € 1H00 : 1,2 € 1H30 : 2,00 € 2H00 : 3,00 € 2H30 : 30,00 €

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1, L2213-3, L2213-6 relatifs aux pouvoirs de police du Maire et son article L2333-87 relatif à la redevance de stationnement,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM),

Vu le décret n°2015-557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance de stationnement des véhicules sur voirie prévue à l'article L.2333-87 du Code général des collectivités territoriales,

Rapport :

Monsieur Loïc Sondag, 5ème adjoint au Maire, informe l'assemblée que, dans le cadre de la gestion du domaine public, il a été établi des tarifs de droits de stationnement. Aussi, deux tarifications coexistent : celle fixée aux forfaits, celle fixée aux horodateurs. Il rappelle qu'un zonage des parkings a été arrêté en 2022 et qu'il reste identique pour l'année 2023. Ainsi, 3 zones sont identifiées comme suit : une zone extérieure, une zone centre-ville et une zone bleue

La zone bleue reste inchangée. (Parking du cimetière)

Sur le volet tarification aux forfaits, Monsieur Sondag présente les modifications proposées :

- sur la zone extérieure :
 - o deux forfaits sont nouvellement proposés (1 semaine et 2 semaines) en réponse à la demande des usagers ;
 - o la situation des plaisanciers est précisée (titulaires d'un contrat d'emplacement saisonnier dans le port de La Flotte) ;
 - o la situation des salariés est précisée (d'une entreprise flottaise et non-résidents sur la commune de La Flotte)
- sur la zone du centre-ville :
 - o deux forfaits de 6 mois sont proposés aux résidents principaux/secondaires/commerçants du centre-ville (l'un couvrant la période du 1er avril au 30 septembre, l'autre celle du 1er octobre au 31 mars)

Sur le volet tarification aux horodateurs, Monsieur Sondag propose que les tarifs restent identiques à ceux de 2022.

Le premier tableau présenté par Monsieur Sondag, récapitule les tarifs aux forfaits/abonnements, le second concerne les tarifs horodateurs.

Monsieur Sondag ajoute que ces éléments ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission stationnements du 15 novembre 2022.

Zone	Parking	Période d'abonnement	Ayants droits	Forfaits	Tarifs	
Zone Extérieure	Clavette Sainte Catherine Clos Biret	Du 1er avril au 30 septembre	Résident principal particulier, de l'hyper centre piétonnier (voir plan)	6 mois	50 €	
	Clavette Sainte Catherine Sauzaie Arnérault Est Arnérault Ouest Base Nautique Cours Chauffours Clos Biret Cours Félix Faure	Du 1er avril au 30 septembre	Résident principal particulier Résident secondaire Plaisancier titulaire d'un contrat saisonnier	1 semaine 2 Semaines 1 mois 6 mois	20 € 30 € 40 € 160 €	
	Sauzaie Sainte Catherine Base Nautique Arnérault Est	Du 1er avril au 30 septembre	Salarié d'une entreprise Flottaise et non résident sur La Flotte	6 mois	80 €	
	Zone Centre-ville	Place de Verdun Square du 11 novembre	Du 1er avril au 31 septembre	Résident principal, Résident secondaire, Commerçant du centre-ville	6 mois	300 €
		Place de Verdun Square du 11 novembre	Du 1er octobre au 31 mars	Résident principal, Résident secondaire, Commerçant du centre-ville	6 mois	100 €

	PARKINGS	PAYANT (dimanches et jours fériés)	TARIFS (condition de gratuité sur horodateur)
ZONE Extérieure	Clavette Sainte-Catherine Sauzaie Annérault EST Annérault OUEST Base Nautique Eugène Chauffour Clos Biret Cours Félix Faure	Du 1er avril au 30 septembre 9H00/19H00	1H00 gratuite 1 fois par jour puis : 1H00 : 1,00 € 5H00 : 5,00 € 2H00 : 2,00 € 6H00 : 6,00 € 3H00 : 3,00 € 7H00 : 7,00 € 4H00 : 4,00 € 8H00 : 7,50 € journée : 8,00 € 2 jours : 16,00 € 3 jours : 24,00 € semaine : 45,00 €
ZONE Centre-ville	Place de Verdun Square du 11 novembre	Du 1er avril au 30 septembre 9H00/19H00 et 1er octobre au 31 mars 9H00/13H00	30 minutes gratuites 1 fois par 1/2 journée puis : 30 min : 0,5 € 1H00 : 1,2 € 1H30 : 2,00 € 2H00 : 3,00 € 2H30 : 30,00 €

Fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 24.11.2022

certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de l'affichage le

Le Maire

Monsieur Alexandre RACAUD

